

ERRATUM

Veillez prendre note que dans l'avis public relatif à l'entrée en vigueur de diverses ordonnances paru dans ce journal le 19 septembre 2025, le descriptif de l'Ordonnance édictée dans le cadre des Journées de dialogue organisées par l'organisme Ateliers pour la biodiversité (15) aurait dû se lire comme suit :

« Cette ordonnance, adoptée en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (24-044), permet l'utilisation à titre gratuit de 3 salles du Planétarium les 23 et 24 septembre 2025, de 6 h à 18 h 30. »

Fait à Montréal, le 24 septembre 2025

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat